

Conclusion du moniteur des prix Q3 2024

En automne 2024, la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) a examiné pour la troisième fois consécutive, sur mandat de Marchés Équitables Suisse (MÉS), la politique des prix des grands distributeurs (Migros et Coop) et des discounters (Aldi et Lidl) dans le cadre du projet moniteur des prix. L'objectif est de vérifier périodiquement si, depuis les derniers calculs, le désavantage constaté pour les produits bio et leurs producteurs a diminué. Désormais, les produits IP-Suisse sont également pris en compte dans le domaine de la viande.

Etude moniteur des prix sur mandat de MÉS : Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse FHNW, Haute école d'économie, Institute for Competitiveness and Communication ICC

Une recherche de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse sur mandat de l'association Marchés Équitables Suisse (MÉS). Auteur . Mathias Binswanger, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, Haute école d'économie, Riggenbachstrasse 16, 4600 Olten.

Conclusion : beaucoup de mouvements dans les prix de la viande

Le projet "Moniteur des prix" a été introduit en 2023 dans le but de développer un instrument méthodologique qui crée plus de transparence dans la formation des prix. Il doit servir à illustrer les connaissances sur les relations entre les prix dans le secteur agroalimentaire suisse ainsi que les répercussions sur la durabilité et l'équité.

Les relevés effectués au troisième trimestre 2024 mettent en évidence les différences de prix considérables entre les produits bio et conventionnels et indiquent quelle part de la valeur ajoutée totale est rémunérée aux producteurs et productrices. Les derniers résultats du troisième trimestre 2024 montrent que les différences entre les prix à la consommation et les prix à la production restent majoritairement plus importantes pour les produits bio que pour les produits conventionnels. L'étude des produits carnés portant le label IP-Suisse a été ajoutée à la liste. Il en ressort que la part de la valeur ajoutée des producteurs s'élève en moyenne à 34 % pour l'ensemble des produits IP-Suisse et bio, alors

qu'elle est supérieure de près de 10 points de pourcentage pour les produits conventionnels (42 %). Une comparaison entre les grands distributeurs et les discounters montre que la part des producteurs est supérieure d'environ 13 % chez les discounters¹, ce qui indique des différences au niveau des marges brutes.

C'est dans le secteur de la viande que l'on observe le plus de variations de prix entre le premier et le troisième trimestre 2024. La valeur de l'indicateur se calcule comme le rapport entre les différences entre les prix à la consommation et les prix à la production pour la variante bio d'un produit et les différences entre les prix à la consommation et les prix à la production du produit standard. L'une des plus fortes augmentations concerne la viande de bœuf hachée, un produit à fort chiffre d'affaires, pour lequel la valeur de l'indicateur est désormais de 2,02, ce qui signifie que la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production bio est deux fois plus importante que la différence de prix pour les produits conventionnels de référence. Si l'on compare uniquement les produits "standard-bas", la valeur de l'indicateur atteint même 7,82. Cette augmentation n'est cependant pas due à une différence de prix plus importante pour les produits bio, mais à une forte baisse du prix à la consommation pour les produits conventionnels. Ainsi, les quatre produits de viande de bœuf hachée "standard-bas" sont désormais proposés à 12,00 CHF/kg au lieu de 15,90 CHF/kg comme lors de la dernière enquête.

Pour la première fois, les prix des produits labellisés basés sur le standard IP-Suisse (Naturafarm, Terra Natura) ont également été étudiés dans le cadre du Moniteur des prix dans le secteur de la viande. Les valeurs des indicateurs sont majoritairement plus basses que lors de la comparaison entre les produits bio et conventionnels. Cela indique que les parts de valeur ajoutée pour la transformation et le commerce sont certes plus faibles pour les produits IP-Suisse étudiés que pour les produits bio, mais plus importantes que dans le secteur non labellisé. Une étude réalisée en 2022 à la demande de la Protection suisse des animaux PSA est arrivée à la même conclusion.²

La valeur de l'indicateur pour le produit lait a baissé de 1,20 à 1,12 dans les supermarchés. Si l'on compare uniquement les produits "standard-haut" (en l'occurrence les produits IP-Suisse), elle passe de 1,01 à 0,95. Cela n'est toutefois pas dû à la baisse des prix à la consommation du produit bio ou à la hausse des prix à la production en général, mais à un prix à la consommation plus élevé pour le produit standard. Migros et Coop ont toutes deux augmenté le prix du lait entier pasteurisé IP-Suisse de 5 centimes. Chez Coop, le produit Prix-Garantie a également été augmenté de 5 centimes, alors que les prix à la production ont baissé de 4 centimes dans le même temps, tant dans le secteur bio que dans le secteur conventionnel. Cela a tendance à augmenter la marge brute pour le

¹ Il est de 39% en moyenne chez les grands distributeurs et de 44% en moyenne chez les discounters.

² Binswanger, M. (2022). Analyse de la valeur ajoutée de la viande de bœuf et de porc - Comparaison entre conventionnel, label et bio. Bâle : Protection suisse des animaux PSA.

commerce. La baisse du prix à la production ne se justifie que partiellement par les fluctuations saisonnières du marché laitier. Il est également inférieur de 2 centimes par rapport à l'année précédente.

Les relevés de prix dans la catégorie fruits & légumes pour les trois produits pommes, carottes et pommes de terre vont tous dans le même sens. Les valeurs des indicateurs sont supérieures à 2 pour les deux produits maraîchers et légèrement inférieures à 2 pour les pommes (1,84). Les différences de prix pour la variante bio sont donc presque ou plus de deux fois plus importantes que la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production pour le produit conventionnel. Comme il s'agit de produits non transformés, la part des producteurs dans la valeur ajoutée totale devrait, comme on pouvait s'y attendre, être la plus élevée. Or, pour les pommes de terre, celle-ci n'est que de 33% pour la variante bio.

En résumé, les producteurs bio ne reçoivent qu'un faible supplément de prix pour leurs produits, alors que les consommateurs doivent payer des prix nettement plus élevés pour les produits bio. Cela indique qu'une part importante de la valeur ajoutée des produits bio est perdue au profit de la transformation et du commerce. Les grands distributeurs justifient souvent cette situation par les coûts supplémentaires engendrés par la certification du label. Différentes études indiquent cependant que ces différences de prix sont fortement influencées par le pouvoir de marché des deux grands distributeurs Migros et Coop.³

Cette distorsion du marché constitue un obstacle considérable sur la voie d'une production plus durable. Selon Pawlak et al. (2023)⁴, les producteurs ont indiqué que la distribution de produits bio n'était guère intéressante financièrement par rapport aux produits conventionnels. Le supplément de prix pour les produits bio ne couvrirait souvent pas entièrement les coûts de production supplémentaires nécessaires au respect du cahier des charges bio. Parallèlement, il y a moins de concurrence pour les produits bio et labellisés, ce qui permet aux grands distributeurs qui dominent le marché d'imposer des prix plus élevés à une clientèle plus restreinte, mais plus aisée et plus consciente. Pour faire progresser la transformation durable des systèmes alimentaires, il convient de créer des incitations pour les producteurs à produire dans le respect de l'environnement, tout en veillant à ce que les produits durables soient disponibles pour les consommateurs à des prix abordables afin d'augmenter les ventes.

Les figures suivantes présentent l'évolution dans le temps des prix à la production (PP) et à la consommation (KP) des supermarchés et discounters suisses sur plusieurs trimestres. Les prix à la consommation sont calculés comme la moyenne des prix à la consommation de Migros et Coop (supermarchés) et

³ Surveillant des prix (2023). Enquête préliminaire du Surveillant des prix concernant les prix des denrées alimentaires (bio) dans le commerce de détail. Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

⁴ Pawlak, R., Wyss, R., Barjolle, D., & Burrus, I. (2023). Une étude de cas de la distribution de la valeur dans des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires selon le modèle Transparent Profit. Université de Lausanne.

comme la moyenne des prix à la consommation de Lidl et Aldi (discounters). Les produits discount ne sont pris en compte que depuis 2024. Les produits ont été répartis - si possible - dans les classes "bio", "standard-bas" (c'est-à-dire les produits standard à bas prix comme par exemple M-Budget ou Prix-Garantie) et "standard-haut" (c'est-à-dire les produits standard à prix moyen comme M-Classic ou Qualité&Prix ; voir tableau). Pour des raisons de clarté, les classes de produits "standard-bas" et "standard-haut" ont été moyennées dans les illustrations ci-dessous.